

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE JUDICIAIRE et FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE devant les JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

■ Contexte général et Objectifs de la formation

L'expert, fort d'une expérience reconnue dans son domaine, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. L'expert de justice est assermenté. Lui sont demandés une formation initiale à l'expertise judiciaire et d'assister à des cycles de formations continue.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance de base de la justice en France
- Acquérir les principes directeurs du procès équitable et les règles de déontologie
- Savoir mettre en pratique le déroulement d'une expertise
- Établir les documents à produire en expertise
- Appréhender la posture à tenir et les missions particulières
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Monter son dossier de candidature à déposer au greffe du tribunal et préparer son bilan d'activité

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Architecte diplômé et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes (avec HMO), ingénieurs, professionnel avéré du bâtiment, souhaitant déposer un dossier de candidature sur une liste d'experts (Cour d'appel ou Cour administrative d'appel)
- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 70 ans
- Matériel demandé : connexion internet sur ordinateur ou sur téléphone portable pour le présentiel ; connexion internet sur ordinateur, micro et webcam si visioconférence.

■ En 2022, fréquence des prochaines formations initiales à l'expertise de justice¹; prochaines dates et lieux prévus

Deux formations initiales à l'expertise judiciaire (concernant les juridictions civiles) se tiennent par an et une formation initiale devant les juridictions administratives par an.

La prochaine formation concerne l'approche des expertises devant les juridictions administratives. Cette formation se tiendra « en présentiel » (2 x 8h) ; Si besoin et selon toutes nouvelles mesures sanitaires en vigueur, elle pourrait être modifiée en visio-conférence (4 x 4h).

Dates de la prochaine session : **Mercredi 08 et Jeudi 09 JUIN 2022**

Horaires : matin 9h à 13h – 14h à 18h → = 16 heures de formation, validée par une attestation

Lieu : **CROA NA 308 av. THIERS 33100 BORDEAUX** (ou, sous confirmation suivant toute modification de mesures sanitaires, 8 jours au moins avant, par visio-conférence*, avec l'outil Zoom).

(* Si visio-conférence : 4 demi-journées étalées sur 4 jours (les dates seraient alors à confirmer).

Le premier jour, prévoir de se connecter 1 / 2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant.

¹ Calendrier annuel / Cf www.cneaf.fr onglet « formations »

■ Le programme

- L'organisation de la justice en France
- Le recours à l'expert : rôle ; qualités requises ; déontologie ; responsabilités
- Les outils de l'expert
- Déroulement de l'expertise, depuis la réception de la mission jusqu'à la taxation des honoraires
- Les autres missions
- Le dossier de candidature pour l'inscription au tableau d'une Cour administrative d'appel

■ Les formateurs ; un binôme parmi l'équipe :

- **Alain ALEXANDRE**, architecte expert près la Cour d'appel de Paris et près la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et près la Cour administrative d'appel de Lyon
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et près la Cour administrative d'appel de Bordeaux
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Toulouse

■ Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus.

■ Coût et prise en charge de la formation : (dont documents pédagogiques et accueil)

- 1200 € ttc

- 1000 € ttc, pour les personnes ayant suivi une précédente session de formation initiale à l'expertise au CNEAF (- de 5 ans) et pour les membres du CNEAF.

comprenant les documents pédagogiques et déjeuner sur place (si présentiel). Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF était référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834. La démarche de certification QUALIOP1 a été validée en décembre 2021 (n°2103050 .1) .

> Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

■ Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre **demande d'inscription**, il demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin de connaître le public inscrit et de permettre au formateur d'affiner sa présentation. Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de connaissance des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires. Il vous sera demandé de le remplir sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation.

Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation structurées auprès du CNOA. L'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

■ Modalités d'inscription (pour la session de JUIN, sous réserve de 8 candidatures retenues et

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

pour 16 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture des inscriptions le 02/06/2022 à 18h00, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

1. **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :
 - **a/** La fiche d'inscription **et** le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 4 et 5 du présent document dûment complétées (**avec la photo**).
 - **b/** Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
 - **c/** Le curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).
2. **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage** et, si vous en faites la demande, les documents qui peuvent vous permettre de formuler une demande auprès des organismes de prise en charge des formations (devis nominatif et programme détaillé).

3. **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL :**

- La convention de stage **SIGNEE** (ET, pour ceux qui en ont fait la demande, le devis SIGNE).
- L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
Important pour nous permettre de **bien repérer votre règlement : merci de noter votre « NOM » et « FORMATION ADM INITIALE JUIN22 » dans le libellé.**
Ci-après, notre IBAN.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

➔ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES réception de l'avis de virement.

Sauf justificatif d'un motif impérieux, la somme de 300 € sera retenue pour toute annulation reçue 10 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation.

La somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

➔ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :

Françoise RIEU: ☎ : 07 86 91 02 20 - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

➔ Pour toute intolérance alimentaire (pour la session en présentiel), nous prévenir **au plus tard 10 JOURS AVANT la formation**. Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Clôture des inscriptions pour la session de JUIN 2022 : le 02.06.2022 à 18h00, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

- **Session limitée à 16 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
c/ Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES
75005 PARIS
☎ : 07 86 91 02 20
✉ : cneaf.experts@gmail.com



FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE
Ou devant les JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES
DEMANDE D'INSCRIPTION
À retourner avec les pièces demandées

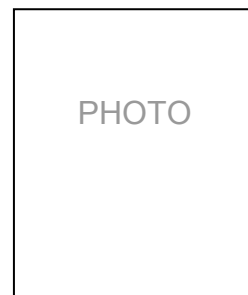
Clôture des inscriptions : 02/06/2022 (pour la session de juin 2022), au-delà si places disponibles

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

▪ **Date et lieu de la formation**

Lieu	Date	Cocher votre intension
Realisée à Paris (ou Visio-conférence)	Formation initiale à l'expertise judiciaire (tribunaux civils) : 09 et 10 février 2022 (sous réserves des conditions sanitaires)	cloturée
CROA 308 av THIERS 33100 BORDEAUX (ou Visio-conférence)	Formation initiale à l'expertise devant les juridictions administratives Juin 2022 (Mercredi 08 ET jeudi 09 JUIN 2022)	
A définir (ou Visio-conférence)	Formation initiale à l'expertise judiciaire (tribunaux civils) : Fin 2022 (dates à préciser)	

Session limitée à 16 personnes en présentiel, à 12 personnes en visio-conférence

▪ **Votre situation actuelle**

Votre fonction :

Si architecte, date d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Numéro d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Êtes-vous ?

En profession libérale

Salarié, si oui, Nom de l'entreprise :

Nom du dirigeant :

Demandeur d'emploi

Autre. Merci de préciser :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge** : NON OUI

Si oui, FIF PL autre à préciser :

Le virement sera effectué depuis la banque :

(attendre l'acceptation de votre inscription)

Date :

Cachet & Signature

Date :
..... NOM
Prénom :
.....

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT
INSCRIPTION à la FORMATION À L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Département : Téléphone E-mail

Question :		Précisions
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?		
Êtes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, précisez :
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ? Quelle(s) année(s) ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs
Êtes-vous inscrit sur une liste ou un tableau d'experts de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle(s) formation(s) envisagez-vous de suivre ?		
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?		
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?	Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?	En complément de mon activité A plein temps Autre, précisez :	
Qu'attendez-vous de la formation ?	Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :	
Posez-nous vos questions complémentaires ou suggestions afin que nous vous proposons la formation la mieux adaptée.		